

## MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

### PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Septembre 2024

**Etaient présents :** Bergamasco Gilles, Hervas Stéphane, Cottreau Elodie, Lafontan Alain, Petit Philippe, Thomas Christophe, Vassort Jean Paul

...

**Excusés :** Vidale Sabine, Détienne Aicha, Lagleize Patrick, Pene Renaud,

Elodie Cottreau est désignée comme secrétaire.

#### SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents titulaires

Pas de remarque sur les décisions prises lors de cette séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Locataire appartement communal
- ✓ Acceptation du don du comité des fêtes,
- ✓ DM pour amortissement des travaux 2018/2019
- ✓ Assurance de la commune,
- ✓ Participation frais scolaires écoles de Luchon,
- ✓ Questions diverses

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

#### **1) Locataire appartement communal.**

##### Rapporteur M le maire

L'appartement du rdc de la maison communale a été loué à Laury Vilches il y a un an. Elle vient de nous faire part de son départ fin septembre. Son frère Rémi Vilches a posé sa candidature pour reprendre cet appartement dans la continuité de sa sœur. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer l'appartement du rez de chaussée à M Rémi Vilches à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et demande à M le maire de signer l'ensemble des documents relatifs à ce changement

de locataire y compris la restitution de la caution dans le cas où aucune dégradation ne serait constatée.

## **2) Acceptation du don du comité des fêtes**

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle qu'une souscription avait été lancée afin d'aider la commune à restaurer la statue face à la mairie.

Les dons avaient dû transiter par le comité des fêtes afin de les faciliter administrativement. Un nouveau don de la CCPHG de 2000 € a été fait pour sécuriser cette statue suite au constat de fissuration fait pendant les travaux.

A l'instar des premiers dons la commune par délibération doit accepter cette donation. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette donation de 2000 € pour la sécurisation de notre statue.

## **3) DM pour amortissement des travaux 2018/2018**

Rapporteur M le maire

Par délibération et convention signée avec le département la commune de Juzet de Luchon a réalisé des travaux d'urbanisation sur les RD 46 et 27.

L'opération étant terminée depuis plusieurs années la trésorerie nous demande de régulariser les opérations comptabilisées au mauvais compte.

- Subvention du CD31 de 27 760 € mandat au c/1323 et titre au c/458254,
- FCTVA de 20 998 € mandat au c/204412-041 et titre au c/458254-041,
- Autofinancement de la commune de 76 250.98 € mandat au c/204412-041 et titre au c/458254-041.

Ces opérations n'étant pas prévues au BP 2024 le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ces opérations par DM.

De même il nous est demandé de prévoir l'amortissement des subventions d'équipement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe la cadence d'amortissement de cette subvention sur une durée de 30 ans.

## **4) DM pour subventions aux associations**

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le compte destiné aux paiements des subventions aux associations locales n'est pas suffisamment approvisionné pour assurer leur règlement.

Il convient donc d'augmenter le compte D-65748 de 150 € et de les prévoir en diminution au compte D-65888.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise cette DM.

## **5) Assurance de la commune,**

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'assurance qui couvre la commune arrive à échéance au 31 Décembre 2024.

Une mise à jour de notre patrimoine a été réalisé et un devis demandé à notre assureur actuel la SMACL.

Le montant du nouveau contrat s'élève à 4315.90€/an

Monsieur le maire a consulté Groupama pour avoir un devis comparatif sur les mêmes bases.

La proposition de Groupama s'élève à 3476.90 €/an

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents demande à M le maire de faire le nécessaire pour changer d'assureur et de confier cette mission à l'entreprise la mieux disante soit Groupama.

## **6) Participation frais scolaires écoles de Luchon,**

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle que depuis l'année 2020 la mairie de Luchon n'a pas facturé les participations aux frais scolaires aux communes dont les enfants sont inscrits à la maternelle ou au primaire à Luchon.

Malgré plusieurs relances nous n'avons pas obtenu la convention que devait rédiger les services comptables de Luchon.

A ce jour la mairie de Luchon nous fait part du montant dû par notre commune pour les trois années de retard à savoir 24 312.92 €

Face au problème rencontré d'inscription d'une telle somme sur un seul exercice budgétaire et avant de demander un échelonnement de cette somme sur plusieurs budgets M le maire a questionné les services compétents pour ces questions afin de nous assurer que les décisions prises par la mairie de Luchon

respectent le code des communes et que toutes les obligations liées à ces participations ont bien été respectées.

Le conseil municipal donne son accord à M le maire pour faire en sorte que seules les sommes réellement dues soient honorées.

## 7) Questions diverses

### GR 86

Rapporteur M le maire

Monsieur Didier Cujives, conseiller départemental a en charge la mise en place du GR 86.

Malgré les documents fournis nous n'avons pu déterminer avec précisions le cheminement de ce GR à travers notre commune.

Nous confirrons ce dossier à Patrick Lagleize absent ce jour

### Micro centrale électrique.

En charge E Cottreau et Ch Thomas

Le droit d'eau pour la roue à aube est sur la carte de Cassini avant la Révolution. Le droit d'eau est également acquis de façon administrative post révolution. Le cheminement du domaine public va bien jusqu'à la plateforme.

Il est décidé que Christophe Thomas et Elodie Cottreau contacteront le bureau d'études pour vérifier que les documents en notre possession sont suffisants pour nous garantir le droit d'eau pour la roue à aubes.

Une fois ce point vérifié nous pourrons faire avancer le projet afin qu'il soit chiffré et que l'amortissement de cette installation soit connu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

Secrétaire de séance  
Elodie COTTEREAU



Le Maire,  
Alain LAFONTAN

